



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création d'un emplacement PMR rue du Meunier

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 avril 2022, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création d'un emplacement PMR à hauteur du numéro 23 de la rue du Meunier.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 17 mai 2022

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET